



**CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE**

# **MANUEL D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES**

## Table des matières

---

|      |   |    |
|------|---|----|
| 1.0  | Qui sont les bénévoles?.....  | 3  |
| 2.0  | Ce qu'on peut s'attendre des bénévoles.....                           | 3  |
| 3.0  | Ce que les bénévoles peuvent s'attendre du CSCNO.....                 | 3  |
| 4.0  | Responsabilités de personnel envers les bénévoles .....               | 4  |
| 5.0  | Les responsabilités des bénévoles .....                               | 4  |
| 6.0  | Ce que le bénévole doit savoir.....                                   | 5  |
| 7.0  | Identification.....   | 5  |
| 8.0  | Compilation des heures de travail .....                               | 5  |
| 9.0  | Santé et sécurité .....   | 5  |
| 10.0 | Assurance .....   | 6  |
| 11.0 | Formation .....   | 6  |
| 12.0 | Communication.....  | 6  |
| 13.0 | Les bénévoles et le fonctionnement du CSCNO.....                      | 6  |
| 14.0 | Vérifications judiciaire.....   | 7  |
| 15.0 | Confidentialité .....   | 7  |
| 16.0 | Remboursement des dépenses.....                                       | 7  |
| 17.0 | Conflit d'intérêt.....  | 7  |
| 18.0 | Représentation du CSCNO.....  | 8  |
| 19.0 | Discrimination et harcèlement .....                                   | 8  |
| 20.0 | L'évaluation de l'expérience bénévole.....                            | 8  |
| 21.0 | La reconnaissance des bénévoles.....                                  | 9  |
|      | CHARTRE DES DROITS DES BÉNÉVOLES.....                                 | 10 |
|      | L'historique du Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest..... | 12 |
|      | DÉFINITION DE LA SANTÉ .....  | 13 |
|      | Accord de confidentialité.....  | 16 |
|      | Calcul pour Kilométrage (aller-retour).....                           | 18 |
|      | Demande de remboursement.....   | 19 |
|      | Inscription des clés .....  | 20 |

---

## **1.0 Qui sont les bénévoles?**

---

Un bénévole, c'est quelqu'un qui donne librement de son temps, sans compensation monétaire. Les bénévoles s'impliquent pour plusieurs raisons. Les raisons les plus souvent données pour faire du bénévolat sont le désir de contribuer à la communauté, la volonté de mettre à profit ses compétences et son expérience, et le fait d'avoir été personnellement touché par la cause qui soutient l'organisme.

## **2.0 Ce qu'on peut s'attendre des bénévoles :**

---

Même si les bénévoles ne reçoivent pas d'argent, on peut s'attendre d'eux un comportement comparable au personnel rémunéré, traduisant ainsi leur engagement envers leur rôle.

On peut s'attendre à ce que :

- 2.1 La coordonnatrice de promotion de la santé communautaire recrute des gens qui ont les compétences requises pour effectuer les tâches
- 2.2 Les bénévoles aient reçu une orientation générale du CSCNO
- 2.3 Les bénévoles démontrent de la fiabilité, maturité et ponctualité
- 2.4 Les bénévoles participent aux réunions et sessions de formation selon le besoin
- 2.5 Les bénévoles fassent partie de l'équipe
- 2.6 Les bénévoles accomplissent leurs tâches de leur mieux

## **3.0 Ce que les bénévoles peuvent s'attendre du CSCNO**

---

Les bénévoles ont le droit de s'attendre à être traités de la même façon que les employés

Les bénévoles peuvent s'attendre à ce que :

- 3.1 Leurs tâches soient importantes et intéressantes
  - 3.2 Leurs tâches ajoutent une valeur réelle au service
  - 3.3 Qu'on leur donne la formation nécessaire pour accomplir leurs tâches
  - 3.4 Qu'ils soient supervisés et appuyés dans leurs efforts
  - 3.5 Qu'ils soient consultés pour la planification et l'évaluation des programmes et services auxquels ils participent
  - 3.6 Leurs conditions de travail soient sécuritaires
  - 3.7 Leur confidentialité soit respectée
-

#### **4.0 Responsabilités de personnel envers les bénévoles :**

---

Le personnel du CSCNO à la responsabilité :

- 4.1 De les identifier aux bénévoles comme responsable du programme ou service
- 4.2 d'appuyer, encourager et reconnaître le travail des bénévoles
- 4.3 de développer une description de tâches pour le poste de bénévole
- 4.4 de bien expliquer ses attentes face aux bénévoles
- 4.5 de guider, superviser et évaluer les bénévoles
- 4.6 de traiter les bénévoles en tant que membre de l'équipe
- 4.7 de rester à l'écoute des bénévoles en tout temps
- 4.8 d'encourager le respect pour tous

#### **5.0 Les responsabilités des bénévoles :**

---

Les bénévoles du CSCNO s'engagent à :

- 5.1 êtres ouverts et honnêtes concernant leur motivation et leurs buts
- 5.2 bien comprendre la tâche demandée avant de l'accepter
- 5.3 remplir leurs fonctions efficacement et honnêtement
- 5.4 accepter d'être dirigé(e) et supervisé (e) par la personne responsable des bénévoles
- 5.5 participer à la formation donnée par l'organisme
- 5.6 respecter la confidentialité des clients du CSCNO
- 5.7 aviser le client s'ils ressentent le besoin de discuter de l'information qui le concerne avec un intervenant de CSCNO. Respecter le choix du client s'il ne veut pas que sa situation soit discutée avec un intervenant(e)
- 5.8 signaler toute situation relative à la protection ou mauvais traitement de l'enfant, et de blessure à soi ou à une autre personne.
- 5.9 respecter les valeurs et les besoins du client, sans le juger ou l'influencer
- 5.10 communiquer leurs suggestions pour des améliorations ou pour des changements
- 5.11 aviser le plus tôt possible s'ils ne pourront pas se présenter à leur travail ou assister à une séance d'information
- 5.12 ne pas accepter de cadeaux ou d'argent de la part des clients
- 5.13 ne pas signer des documents ou formulaires personnels à la demande d'un client
- 5.14 respecter les normes et les pratiques du CSCNO ainsi que les habiletés et décision professionnelles des intervenants du CSCNO
- 5.15 ne pas représenter ou parler pour le CSCNO en dehors de leur rôle de bénévole.

## **6.0 Ce que le bénévole doit savoir :**

---

Voici des informations pratiques pour l'accomplissement de vos tâches au Centre :

### **6.1 La zone de service du Centre**

---

Le CSCNO offre ses services dans les communautés de la Municipalité de Nipissing Ouest. La majorité de ses programmes sont offerts au Centre à Sturgeon Falls.

### **6.2 Édifice du CSCNO**

---

L'édifice du CSCNO est protégé par un système d'alarme en dehors des heures d'ouverture. Vous devez être accompagné(e) par un membre du personnel si vous travaillez au Centre en dehors des heures d'ouverture pour s'assurer que l'alarme soit activé, ou vous devez avoir votre propre code d'alarme et une clé.

## **7.0 Identification**

---

Les bénévoles qui entrent en contact avec les clients dans les locaux du Centre ou à l'extérieur, doivent porter une identification comme bénévole du Centre. Un écusson vous sera remis à cet effet. Nous vous demandons de ne porter votre écusson que lorsque vous effectuez des tâches bénévoles pour le CSCNO. Nous vous demanderons également de nous remettre votre écusson si vous quittez votre poste de bénévole au Centre.

## **8.0 Compilation des heures de travail**

---

Pour nous permettre de garder un dossier précis des contributions des bénévoles, nous captions votre implication dans notre dossier médical électronique sous les activités de groupes. Il est donc important de bien indiquer votre nom sur les fiches de présence des sessions.

## **9.0 Santé et sécurité**

---

Pour votre santé et sécurité, ainsi que celles des clients et de l'équipe lors de l'accomplissement de vos tâches, nous vous invitons :

- 9.1** À vous familiariser avec le plan d'évacuation du site ou vous vous trouvez
  - 9.2** À vous familiariser avec les mesures d'urgence relatives à votre poste
  - 9.3** À porter des vêtements confortables et des chaussures convenables
  - 9.4** À ne pas toucher au matériel médical ou à l'équipement de bureau à moins d'avis contraire
  - 9.5** À vous faire vacciner contre la grippe tous les ans. Ce service est offert aux bénévoles par l'équipe de soins primaire du CSCNO. La vaccination contre la COVID-19 est obligatoire.
-

## **10.0 Assurance**

---

Vous êtes couvert(e) par la police d'assurance responsabilité du CSCNO pendant que vous œuvrez dans les locaux du Centre ou que vous agissez au nom du CSCNO.

Cependant, en tant que bénévole, votre assurance automobile doit couvrir vos déplacements dans votre voiture personnelle.

## **11.0 Formation**

---

Vous recevrez une orientation sur le Centre ainsi qu'une formation spécifique pour votre poste, vos tâches et responsabilités.

Il se peut que le CSCNO vous invite à participer à des ateliers de formation ou des sessions d'information reliés à votre rôle de bénévole.

## **12.0 Communication**

---

La coordonnatrice des programmes vous tiendra au courant de ce qui se passe au sein du CSCNO et vous avisera des postes bénévoles disponibles. N'hésitez pas à la contacter si vous avez des questions au sujet de votre implication et de vos responsabilités comme bénévole.

Veillez contacter la coordonnatrice des programmes si :

- 12.1** Vous savez que vous devez vous absenter pour que le Centre puisse prendre d'autres dispositions
- 12.2** Vous avez des préoccupations quant à votre rôle de bénévole
- 12.3** Vous changez votre adresse ou votre numéro de téléphone
- 12.4** Vous rencontrez un conflit dans l'exécution de vos tâches
- 12.5** Vous ne pouvez plus travailler comme bénévole pour le CSCNO

## **13.0 Les bénévoles et le fonctionnement du CSCNO**

---

Afin que les bénévoles puissent participer au bon fonctionnement de CSCNO, les règles suivantes ont été élaborées pour votre sécurité, ainsi que celle des clients et du Centre. N'hésitez pas à nous poser des questions pour être certain(e) de bien les comprendre.

## **14.0 Vérifications judiciaire**

---

Nous vous demanderons une vérification judiciaire avant de commencer vos fonctions avec le CSCNO. Le CSCNO remboursera vos frais.

Les bénévoles informent le CSCNO de toute activité criminelle qui survient après avoir commencé à faire du bénévolat dans l'organisme.

Si le bénévole omet d'informer le CSCNO des changements de toute nature à leurs antécédents criminels, ils ou elles pourraient être remerciés de leurs services.

Le CSCNO peut exiger que le bénévole fournisse une nouvelle vérification d'antécédents à n'importe quel moment.

## **15.0 Confidentialité**

---

Nous vous tenons responsable de respecter la confidentialité de toute information (verbale, écrite ou informatisée) à laquelle vous avez accès comme bénévole au CSCNO en ce qui concerne un client, un employé, un bénévole ou toute autre personne ou agence ayant affaire au Centre. Le non-respect de la confidentialité peut mettre fin à vos services au CSCNO. On vous demandera de signer un formulaire à cet effet et une formation plus approfondie sur la confidentialité vous sera offerte.

## **16.0 Remboursement des dépenses**

---

Vous ne devriez pas avoir à déboursier de l'argent lors de l'exécution de vos fonctions de bénévoles. Les frais de déplacement effectués vous seront remboursés selon les pratiques du Centre. Veuillez-vous référer au formulaire de remboursement de dépenses qui se trouve en annexe. Si vous pensez encourir des dépenses autres que le déplacement, assurez-vous de les avoir fait approuver par la coordonnatrice des bénévoles au préalable.

## **17.0 Conflit d'intérêt**

---

Un bénévole serait en conflit d'intérêts s'il ou elle retirait un bénéfice monétaire ou autre grâce à l'accomplissement de ses tâches de bénévole. Un conflit d'intérêt peut se produire si la situation est réelle, apparente ou potentielle.

Une situation de conflit d'intérêt doit être déclarée immédiatement à la coordonnatrice des programmes. Le non-respect de cette politique peut mettre fin à vos services au CSCNO.

## **18.0 Représentation du CSCNO**

---

Seul le président du conseil d'administration ou la direction générale peuvent parler officiellement au nom du conseil et du Centre. Les bénévoles ne sont pas autorisés à parler au nom du Centre.

## **19.0 Discrimination et harcèlement**

---

Le CSCNO offre un milieu de travail où le personnel, les bénévoles et les clients sont traités avec respect, sans discrimination ou harcèlement par rapport à sa race, ses croyances, son âge ou son orientation sexuelle.

La discrimination veut dire traiter une personne différemment en lui imposant des exigences ou en lui refusant des avantages plutôt que de lui accorder un traitement égal selon ses mérites, comme toute autre personne. Ce sont des droits qui sont reconnus sous la loi canadienne.

Le harcèlement veut dire faire des remarques ou des gestes inappropriés.

Si un bénévole ou un client ressent qu'il y a eu de la discrimination ou du harcèlement, il doit immédiatement contacter la coordonnatrice des programmes qui prend immédiatement des mesures pour remédier la situation.

## **20.0 L'évaluation de l'expérience bénévole**

---

La coordonnatrice de la promotion de la santé communautaire vous rencontrera après vos premiers trois mois pour évaluer :

- 20.1** Votre niveau de satisfaction
- 20.2** L'efficacité des séances d'information et de formation
- 20.3** Le niveau de direction reçu /désiré
- 20.4** L'interaction entre vous, le Centre et les clients

Suivant cette première rencontre, une évaluation sera faite tous les ans pour assurer que vos besoins et les besoins du Centre soient rencontrés.

Les bénévoles qui s'engagent dans des événements spéciaux de courte durée seront invités à évaluer leur participation après l'événement. Nous voulons offrir des expériences positives pour les bénévoles. Vos idées nous sont indispensables, donc n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions!



## **21.0 La reconnaissance des bénévoles**

---

Votre contribution bénévole sera formellement reconnue par le CSCNO. Vous êtes également invité aux réunions publiques du CSCNO telles que l'assemblée générale annuelle (AGA) et les sessions d'informations. Le Centre vous considère comme un atout important et nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

## **CHARTRE DES DROITS DES BÉNÉVOLES**

---

- 1. LE DROIT D'ÊTRE TRAITÉ COMME UN COLLÈGUE** avec ses talents, ses compétences et ses responsabilités.
  - 2. LE DROIT À UNE AFFECTATION QUI LUI CONVIENT**, avec une description de tâches claire et en tenant compte de sa pertinence, de ses qualifications, de son expérience de vie et du temps disponible.
  - 3. LE DROIT D'ÊTRE PRÉPARÉ À SES FONCTIONS** à l'aide de séances d'orientation et de formation planifiées de manière réfléchie et efficacement présentées.
  - 4. LE DROIT À UNE FORMATION CONTINUE DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL**, avec un suivi de la formation initiale pour l'informer des nouveautés et de la formation menant à plus de responsabilités.
  - 5. LE DROIT À UN ENCADREMENT, UNE SUPERVISION ET UNE RECONNAISSANCE DE QUALITÉ** de la part d'une personne d'expérience, patiente et bien informée, réfléchie et en mesure de consacrer le temps nécessaire pour guider le bénévole.
  - 6. LE DROIT À DES PROMOTIONS ET À DES EXPÉRIENCES VARIÉES** par l'avancement vers des tâches nécessitant plus de responsabilités et par le transfert d'une activité à une autre ou à des projets spéciaux.
  - 7. LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU**, de participer à la planification, de se sentir à l'aise de fournir des suggestions et de voir ses opinions respectées.
-



**CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE**

**ANNEXES,  
FORMULAIRES  
& RENSEIGNEMENTS**

---

## L'histoire du Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest

Le gouvernement McGuinty annonce en novembre 2005, une expansion du réseau des centres de santé communautaire. Le Nipissing Ouest répond à l'appel en août 2006 en formant un conseil d'administration intérimaire formé de personnes représentant divers groupes caractéristiques de la communauté. Ces bénévoles dévoués ont œuvré pendant des mois à compléter les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation et les fonds de démarrage du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ils sont : Collin Bourgeois, président, Roxanne Landry, vice-présidente, Dr. Jean Anawati, Claude Dubuc, Perry McLeod Shabogesic, Jacques Dupuis, Cynthia Dèssormiers, Joanne Savage, Carole Venne, Edward Loiselle, Suzanne Gammon et Guylaine Bourget.

En 2007, le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée choisit la firme de consultation Cardinal Points dont le rôle est de confirmer auprès de la communauté, le choix du groupe parrain du Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest, assurer l'engagement communautaire de la région et compléter une étude de besoins afin de mieux cerner les priorités en soins de santé de cette région.

Suite aux résultats de cette étude complétée en mars 2008, un « plan de service /service plan » est développé et pour répondre aux besoins de la population, le Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest-West Nipissing Community Health Centre (CSCNO-WNCHC) s'engage donc à :

- Offrir ses services dans les deux langues officielles.
- Desservir les territoires de la municipalité de Nipissing Ouest et de Garden Village.
- Prioriser les groupes identifiés par l'étude : les personnes sans médecins de famille et qui sont des aînés, des jeunes incluant les jeunes autochtones, des familles monoparentales ou des francophones.
- Offrir des services de soins en santé primaire, de promotion de la santé et de prévention des maladies par l'entremise d'une équipe interdisciplinaire.
- Coordonner les services de cette région tout en créant des partenariats et en intégrant les services.

En mai 2008, le conseil d'administration est formé à la première assemblée générale annuelle. Les membres élus du Conseil d'administration fondateur sont les suivants: Collin Bourgeois, président, Dennis Yapps, co-vice-président, Anne Proulx-Séguin, co-vice-présidente, Jacques Dupuis, trésorier, Gisèle Landriault, Ken Paquette, Perry McLeod-Shabogesic, Dr. Jean Anawati et Joanne Savage. La firme de Daniel Gingras Associés est embauchée à titre d'expert-conseil pour faire avancer le dossier et le Collège Boréal au Nipissing accommode le Centre sous son toit en attendant de confirmer un site temporaire.

Au courant de sa première année de fonctionnement, le conseil du Centre fait l'adoption entre autres, d'un nom officiel, d'un logo développé par Perry McLeod-Shabogesic, des documents d'incorporation et développe les statuts et règlements. Un site permanent est aussi choisi par le Conseil qui en informe la communauté en décembre 2008. L'emplacement du futur site proposé est à l'ancienne école Frank Casey au coin des rues Michaud et Ethel à Sturgeon Falls.

En janvier 2009, l'honorable David Ramsey annonce qu'une entente de responsabilisation en matière de services est conclue entre le Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest et le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'assurer la responsabilité des services de santé qui seront offerts aux résidents du Nipissing Ouest et de Garden Village. Par la suite, le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (RLISS du NE) assume le transfert de cette entente auprès du Centre en avril 2009.

En mai 2009, le Conseil d'administration annonce la nomination de Suzanne Davidson-Noël au poste de Directrice générale et le CSCNO débute dans un emplacement provisoire situé au Centre Nipissing Ouest, 145 rue Main, anciennement le Centre Sagesse.

Le recrutement du personnel se poursuit en même temps que les rénovations du site provisoire,

et le Centre accueille son premier client en soins primaires le 30 mars 2010. Les activités communautaires se développent aussi en réponse aux demandes des diverses régions du Nipissing Ouest.

Les démarches continuent auprès du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour l'approbation du financement du site permanent. En août 2011, l'Honorable Deb Matthews, ministre de la santé et des soins de longue durée annonce l'approbation du financement du projet de rénovation pour le site permanent du Centre. La planification et l'approbation des plans finaux ont nécessité quelques années de travail.

En septembre 2014, le conseil d'administration nomme Guy Robichaud au poste de directeur général, suivant la retraite de Suzanne Davidson-Noël.

Le ministère a approuvé les plans finaux du projet de rénovation du site permanent en août 2015. Les travaux à l'ancienne école Frank Casey au 68, rue Michaud à Sturgeon Falls, ont débuté peu de temps après l'approbation et ont terminé en août 2016. Le CSCNO est déménagé dans son édifice permanent en septembre. La célébration de la grande ouverture qui a vu de nombreux participants comprenait aussi le dévoilement d'une nouvelle image corporative et site Web, conçus et développés par la firme locale Crimson Pepper, opérée par Howard Longfellow.

En Novembre 2016, le RLISS du Nord-est a approuvé la demande du CSCNO pour des fonds opérationnels additionnels pour louer l'ancien gymnase de l'école Frank Casey pour en faire une salle polyvalente servant à offrir un bon nombre de ses programmes.

### **L'historique des centres de santé de l'Ontario\* :**

Les Centres de santé en Ontario, ont vu le jour vers la fin des années 70. En 1986-1987 on comptait 12 CSC, maintenant nous en avons plus de 50. Les CSC sont des organismes communautaires à but non lucratif qui fournissent une gamme de services médicaux primaires et des programmes de promotion de la santé dans 56 communautés en Ontario. Gérés par des conseils communautaires et situés dans des endroits à proximité des résidences de la clientèle, les CSC sont en mesure de répondre rapidement aux besoins de santé identifiés dans leur communauté.

Les CSC fournissent des services par le biais d'une équipe multidisciplinaire salariée pouvant inclure, parmi d'autres fournisseurs des services médicaux, des médecins, infirmières praticiennes, infirmières promotrices de la santé, nutritionnistes/diététistes et travailleuses sociales. En tant que tels, les CSC sont en mesure de fournir des soins continus et des services illimités de grande qualité à la clientèle ayant de plus grands besoins de santé.

\*Source : Centre de santé communautaire de Sudbury

### **DÉFINITION DE LA SANTÉ**

---

Le Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest appuie la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé : «La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

---

## **Mission**

Le Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest offre, par l'entremise d'une équipe interprofessionnelle, des soins de santé primaires, des services de prévention et de gestion des maladies et des services de promotion de la santé. Le Centre s'engage à jouer un rôle de chef de file et à travailler en collaboration avec ses partenaires communautaires en vue de promouvoir la santé physique, mentale et sociale des résidents francophones, autochtones et anglophones de Nipissing Ouest et Garden Village.

## **Vision**

Le CSC de Nipissing Ouest vise une communauté saine la vie durant.

## **Valeurs**

Empathie, Inclusion, Intégrité, Autonomisation, Respect

---

**Personnes contact:**

Téléphone au Centre: 705-753-0151

1. Renée Vaillancourt, Coordonnatrice des programmes  
Poste 214                      Cellulaire: 705-493-1185
  2. Désirée Jackson, Agente de promotion de la santé  
Poste 216                      Cellulaire: 705-493-4744
  3. \_\_\_\_\_ poste\_\_\_\_\_ Cellulaire :
-



CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE

## Accord de Confidentialité

On vous demandera de signer ce formulaire qui sera placé dans votre dossier de bénévole

### **JE COMPRENDS QUE:**

1. Toute information de renseignements personnels sur la santé à laquelle j'ai accès ou obtient durant mon emploi ou en affiliation avec le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest est confidentielle.
2. Comme conditions de mon emploi ou affiliation avec le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest, je dois me soumettre à ses politiques et procédures, et
3. Un bris de confidentialité peut mener à un congédiement ou bris d'affiliation avec une poursuite légale contre moi-même par le Centre de santé Nipissing Ouest et autres.
4. J'accepte de ne pas accéder, utiliser ou divulguer les renseignements personnels de santé que j'ai obtenue ou que je possède en rapport à mon emploi ou affiliation avec le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest, autre que celles nécessaires pour rencontrer les exigences de mon emploi. Je comprends aussi, sous aucune circonstance, les renseignements personnels de santé confidentiels et/ou personnels ne sont communiqués à l'extérieur ou à l'intérieur du Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest sauf aux personnes autorisés par le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest à recevoir une telle information.
5. Je comprends que je ne dois pas changer, détruire, copier ou interférer avec cette information, sauf avec l'autorisation du CSCNO en conformité avec les politiques et procédures.
6. J'accepte de garder tous les codes d'accès d'ordinateur (par exemple, mot de passe) confidentiel et en sécurité. Je protège toutes pièces d'identité et clés et la confidentialité de toutes informations auxquels j'ai accès contre le vol, la perte et la destruction.
7. Je ne partagerai pas mon code et/ou pièce d'accès avec qui ce soit, et je n'essaierai pas d'utiliser ceux des autres. Je comprends les responsabilités légales des codes d'accès et que je suis responsables pour tout le travail fait sous ces codes. Si j'ai raison de croire que mon code et/ou pièces d'identité a été compromis ou volé, j'avertirai immédiatement le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest, soit mon superviseur immédiat ou la directrice générale.

**Je reconnais que j'ai lu et compris les politiques et procédures sur l'intimité, confidentialité et sécurité du Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest**

Signature du bénévole: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature Coordonnatrice : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_





CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE

## Calcul pour Kilométrage (aller-retour)

---

|                |   |              |          |
|----------------|---|--------------|----------|
| Sturgeon Falls | à | Verner       | 34 km    |
| Sturgeon Falls | à | Field        | 44.88 km |
| Sturgeon Falls | à | River Valley | 74.2km   |
| Verner         | à | Field        | 41.2 km  |
| Verner         | à | River Valley | 70.6 km  |
| Field          | à | River Valley | 30.2 km  |
| Sturgeon Falls | à | Cache Bay    | 8.3 km   |
| Sturgeon Falls | à | North Bay    | 74 km    |



**CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE**

P.O.BOX / C.P. 6308 - RUE MICHAUD ST.  
STURGEON FALLS, ON - P2B 1B8  
TEL/TÉL 705-753-0151 - FAX/TÉLÉC 705-753-5387

**FIN-04**

**FINANCE**  
**Local Mileage Expense Sheet**  
Policy #HR-TR1

Employee     Volunteer     Student     Board Member

Name of Employee:     Date:

| Date | Travel To and From CSCNO-WNCHC | KM Travel | 0.46\$ per KM      | Amount        |
|------|--------------------------------|-----------|--------------------|---------------|
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | \$0.46             | \$0.00        |
|      |                                |           | <b>Sub-total</b>   | <b>\$0.00</b> |
|      |                                |           |                    |               |
|      |                                |           |                    |               |
|      |                                |           |                    |               |
|      |                                |           | <b>Grand Total</b> | <b>\$0.00</b> |

Comments:

**Please print and have your supervisor sign the form**

Approved By:

Financial Account #



CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE NIPISSING OUEST  
WEST NIPISSING COMMUNITY HEALTH CENTRE

P.O. BOX / C.P. 6308 - RUE MICHAUD ST.  
STURGEON FALLS, ON - P2B 1B8  
TEL/TÉL 705-753-0151 - FAX/TÉLÉC 705-753-5387

GEN-03

## INSCRIPTION DES CLÉS

Organisation     Employé     Clientèle     Bénévole     Visiteur     Étudiant(e)

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

### INSCRIPTION DES RESPONSABLES DES CLÉS:

Ce formulaire vise à inscrire officiellement qu'un représentant(e) du Centre de santé communautaire de Nipissing Ouest a remis une clé ou une trousse de clés à une personne ou un organisme.

- Fob d'entrée** - Cette clé donne accès aux portes d'entrée du CSCNO, ainsi que d'autres accès accordés.
- Clé de bureau** - Cette clé donne accès à un bureau ou une pièce spécifique \_\_\_\_\_.
- Clé de bureau et classeur (\_\_\_)**
- Clé maître (\_\_\_\_\_)**

La personne qui reçoit une clé accepte les responsabilités suivantes;

1. Elle gardera cette clé en sa possession en tout temps. **Elle ne prêtera jamais la clé.**
2. Elle sera responsable des activités qui se dérouleront dans l'édifice lorsqu'elle utilisera la clé pour entrer dans celui-ci (à moins qu'un représentant du CSCNO soit sur place).
3. Elle sera responsable de l'ensemble du contenu de l'édifice lorsqu'elle utilisera la clé pour entrer dans celui-ci (à moins qu'un représentant du CSCNO soit sur place).
4. Une fois le programme terminé, elle remettra la clé à un représentant du CSCNO.

### Code secret du système de sécurité:

La personne ne doit jamais partager le code avec quiconque. Elle doit aussi informer le CSCNO de tout bris de confidentialité.

### Signatures:

Représentant du CSCNO: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Responsable d'une clé: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

